Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 2 (1864)
Heft: 11

Artikel: Lo dîmo dâi caïons
Autor: Favrat, Ls
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-177122

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

une instruction qu'ils négligeraient sans cela, et, dans six de ces fabriques, les heures de leçons sont prises sur les heures de travail.

Nous nous proposons de revenir quelquefois sur les travaux de cette intéressante population. Nous nous bornerons, pour aujourd'hui, à citer le fait suivant, que nous voudrions voir se généraliser dans les grandes cités industrielles.

On a constaté qu'à Mulhouse la mortalité des enfants, pendant leur première année, est beaucoup plus considérable que dans d'autres villes. Ce fait paraît provenir surtout de ce que les ouvrières sont forcées, par le besoin, de retourner à l'atelier trop peu de temps après la naissance de leurs enfants, qu'elles abandonnent à une surveillance étrangère.

Depuis plus d'une année, la maison Dollfus-Mieg et Cᵉ exige que celles de leurs ouvrières qui deviennent mères ne reparaissent à la fabrique qu'après un repos jugé suffisant par le médecin ou la sage-femme de l'établissement ; et toutes ces journées d'absence leur sont payées comme si elles étaient présentes à l'atelier. On veille, en outre, à ce qu'elles ne manquent ni des médicaments, ni des langes nécessaires. Cette mesure paraît avoir produit déjà des résultats fort heureux, la mortalité des enfants ayant diminué de plus de moitié depuis qu'on l'a adoptée.

Voilà de la belle et bonne philanthropie!

S. C.

Je resterai garçon.

Le célibat, je l'avoue à ma honte,
C'est l'égoïsme impuissant et moqueur,
Et cependant, c'est le sort que j'affronte
Contre mon goût, ma raison et mon cœur ;
Car du ménage, au train dont vont les choses,
Rien que le mot me donne le frisson,
Je trouve trop d'épines à ses roses,
Voilà pourquoi je suis resté garçon.

Certes, l'hymen est le rêve du sage,
Le vrai bonheur d'aimer est d'être deux,
Mais quand on pense aux frais de blanchissage,
Ce rêve-là devient un songe creux ;
Sur sa toilette on choisit sa future,
Sa beauté vaut la robe et la façon ;
En négligé je veux voir la nature,
Voilà pourquoi je suis resté garçon.

Ma prétendue est une Mélusine
Aux doigts de fée, au cœur d'or, me dit-on,
Mais ce lutin fait-il bien la cuisine?
Cet ange pur sait-il coudre un bouton?
Le bien moral n'exclut pas le physique,
Du piano seul, hélas! on prend leçon.
Je ne tiens pas à mourir en musique ;
Voilà pourquoi je suis resté garçon.

On verrait moins de vieilles demoiselles,
Plus d'épouseurs et de couples aimants,
Si l'on baissait le luxe de nos belles,
D'autant qu'on voit hausser les logements.
Où pourrions-nous nous caser sur la terre,
S'il nous venait le moindre nourrisson?
J'aurais congé de mon propriétaire ;
Voilà pourquoi je suis resté garçon.

L'amour, dit-on, est une loi fatale,
On s'aime après, cela se voit souvent ;
Mais moi, je dis, au nom de la morale,
Qu'il est plus sûr de s'adorer avant.
Mais se charmer, n'est plus notre système,
Des écus seuls on estime le son,
Moi, je voudrais qu'on m'aimât pour moi-même,
Voilà pourquoi je suis resté garçon.

(Communiqué.)

Lo dîmo dâi caïons.

Ein vâitzé iena dau teimps dei ballis. Vos séde prâu qu'on dîmâvè tot dein stu teimps quie, lo bllià, lo fein, lo vin et lè petits caïons. Po lè truffè, n'ètâi pas question dè lè dîmâ, on lè reduisâi onco au bas dau gardaroba.

Lo bailli dè ne sé iô l'étâi z'allâ à la promenarda, et pè lo bet dau velâdzo, ie ve dèvant onna mâison dix galés petits bétions et onna troûie. Sè peinsa que lei avâi ôquiê à preindre po lo tzati, et s'en alla diâi qu'on pinson dau plliési que l'arâi de medzi on petit caïon avoué lè z'amis.

L'einvouïa dan son huissier, son curia, son recêviâu, ne sé quoui, po queri lo dimô dei petits caïons. L'huissier fut mau reçu : l'ètâi dâi poure dzein que n'avant pas dau bin et que comptâvent su lau bétions po paï lau z'intèrets. — Vo faut dere à Monsu, so dese la fenna, que nos ne poueint pas veri sein noutrè bétions, que n'ein houit z'einfants que ne sant pas élèva et on gros intérêt à paï à la Saint-Martin.... L'è portant onna misère qu'on vîgne dinse dèpelli lè poure dzein.... Et poui çosse et poui cein, mâ l'huissier n'acuta pas elliau résons et l'eimporta lo caïon.

Quand lè z'einfants furant revegnu d'ein tzan, et que dèmandirant à soupa, la mère lau bailla dau pan et dau lassi battu, et lau conta que lo bailli avâi prâi on bétion, et que pouisque l'avâi prâi ci bétion que lau fasâi tant fauta, pouâvè bin lei gardâ assebin on bouébo. Et lo leindèman matin l'einvouia son Danié, qu'avâi mé de leinga que ti lè z'ôtros, tzi lo bailli, au tzati.

— Atzi-vos, Monsu lo balli. La mère l'a de que faut mè gardâ assebin, pouisque vos âi prâi lo bétion.

— Vau-to parti, petit baugro, su-io ton père po te gardâ?

— Et vos, Monsu lo bailli, îte vos lo père dau caïon?

Ls. Favrat.

Pour la rédaction : L. Monnet. S. Clénoud

LAUSANNE. — IMPRIMERIE LARPIN.